

# COMMUNE DE MARCILHAC SUR CÉLÉ

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix sept mai à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme DUMARTIN Marie, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2017

Présents : BARAS Jérôme,, CONSEIL Bernard, DELPECH Michel, DUMARTIN Marie, LAVILLE Éric, MIGNAT Jean-Paul, ROQUES Séverine, VAYSSIÉ Michel, VIGEON Christelle  
Absents : BOUDIER Florence pouvoir à MIGNAT Jean-Paul ; LIEURADE Henri-Paul.

Secrétaire de Séance : MIGNAT Jean Paul

Ouverture de la séance à 20h, Madame le Maire propose d'adopter le précédent compte-rendu.  
*Le Conseil approuve à 10 voix « Pour »*

### Rappel de l'ordre du Jour :

1. *Opération Coeur de Village - validation du projet - délibération*
2. *Déclassement RD 17 - délibération -*
3. *Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération côté cimetière - délibération*
4. *Compte de gestion et compte administratif 2016 commune - délibération*
5. *Compte de gestion et compte administratif 2016 assainissement - délibération*
6. *Occupation du gîte communal*
7. *Prêt de la cantine pendant l'été - demande -*
8. *Devis de rénovation des cuirs des cloches*
9. *Questions diverses*

### **1 - OPERATION COEUR DE VILLAGE - VALIDATION DU PROJET - DELIBERATION**

Mme le Maire propose au Conseil de prendre connaissance des nouveaux plans de l'opération « Coeur de Village » qu'elle a reçu très récemment, et demande l'avis de celui-ci.

La discussion s'engage et M. Mignat fait remarquer qu'effectivement, les arbres, implantés dans la rue des Remparts entre "la Promenade" et la maison de M. Sneuw, ont été repositionnés. Toutefois, l'arbre faisant face à la maison Bladou est placé directement à la verticale de deux conduites d'eau potable.

Concernant le fait de « planter » des arbres dans cette rue, M. Mignat fait remarquer que la quasi-

totalité des riverains sont contre ce principe, et il s'interroge sur l'utilité d'avoir mis un cahier de doléance à la disposition du public, tel que préconisé lors de la dernière réunion publique, si le bureau d'étude ne juge pas utile d'en prendre connaissance.

M. Mignat rappelle que le terrain sur lequel ces arbres seront implantés est constitué de remblai stérile et qu'il sera nécessaire de creuser des trous conséquents et les remplir de terre végétale. Il fait également valoir que l'entretien de ces arbres ne sera pas sans signification sur le budget communal et qu'il serait également opportun de prendre l'avis des services de sécurité pour être sûr, qu'à terme, cette nouvelle implantation ne soit pas une gêne pour une opération de secours éventuelle.

M. Mignat propose que ces arbres soient implantés dans des pots, car cela permettrait de palier à la plupart des objections techniques et, avec le temps, peut-être, d'accepter leur présence.

M. Vayssié fait remarquer qu'il a des doutes sur la pertinence d'avoir choisi des « pavés occitans » pour le dallage qui remplacera les actuelles terrasses. Son expérience prouverait que ce matériaux se dégrade rapidement avec le gel. Il existe d'après lui d'autres matériaux aussi beaux et moins cher.

M. Vayssié demande également que l'on se renseigne sur la qualité du béton lavé préconisé. Le gravier du béton lavé est-il du gravier roulé ou concassé? Ni l'aspect ni le prix ne sont les mêmes dans les deux cas.

La question concernant la couleur de l'enrobé que doit mettre en place le Département est également posée.

M. Mignat rappelle qu'avant ou durant les travaux il conviendra d'installer 3 tabourets d'assainissement sur la Place des Platanes et 7 autres dans la rue du Moulin.

Le Conseil, après avoir écouté les remarques et questions qui ont été formulées, décide de transmettre celles-ci aux différentes parties concernées.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe général du projet, ainsi que le plan de financement acquis.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité: 10 voix « pour ».

## **2 - DECLASSEMENT RD 17 - DELIBERATION**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement « Coeur de Village », il convient, au préalable, de procéder au transfert de domanialité de la section de route départementale numéro 17 qui le traverse. (en rouge sur le plan en annexe)

A cet effet, le Département demande à la commune de bien vouloir se prononcer sur le déclassement dans le réseau de la voirie communale de cette portion de route, qui part du carrefour avec la RD 41 à l'entrée nord du bourg jusqu'au carrefour avec la RD17 au niveau du pont sur le Célé, soit une longueur de 418 mètres.

Mme le Maire propose au Conseil d'accepter l'intégration de la section de RD17, tel que matérialisé sur le plan en annexe, dans son réseau de voirie communale.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité: 10 voix « pour ».

### **3 - DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE D'AGGLOMERATION COTE CIMETIERE - DELIBERATION**

Mme le Maire explique au Conseil que dans le cadre de l'installation d'un ralentisseur sur la route de Compostelle, au niveau de la rue des Pécheurs, les règlements routiers exigent une distance de sécurité minimum de 250m à respecter, entre le panneau d'entrée en agglomération et le passage piéton surélevé.

Pour ce faire, il est nécessaire de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie du village, coté cimetière, en direction de celui-ci, de 65m.

Mme le Maire soumet le projet au vote du Conseil.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité: 10 voix « pour ».

### **4 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE - DELIBERATION**

Mme le Maire quitte la séance.

M. Delpech prend la présidence de la séance pour communiquer au Conseil les données du compte de gestion de la commune

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaires totales (a)	520 326,99	226 229,92	746 556,91
Titres de recettes émis (b)	164 631,78	192 821,81	357 453,59
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d=b-c)	164 631,78	192 821,81	357 453,59`
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales (c)	520 326,99	226 229,92	746 556,91
Mandats émis (f)	134 950,66	177 083,43	312 034,09
Annulation de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h=f-g)	134 950,66	177 083,43	312 034,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 681,12	15 738,38	45 419,50
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

Le Président de séance soumet le compte de gestion de la commune au vote du Conseil:

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le compte de gestion de la commune à l'unanimité: 10 voix "pour"

M. Delpech poursuit en donnant au Conseil lecture des Comptes Administratifs de la commune:

### **EXECUTION DU BUDJET**

#### **REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)**

		<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	A	177 083,43	G	192 821,81
Section d'investissement	B	134 950,66	H	164 631,78
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Report en section de fonctionnement (002)	C		I	31 848,92
Report en section d'investissement (001)	D	83 391,99	J	
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>	<b>A+B+C+D=</b>	<b>395 426,08</b>	<b>G+H+I+J</b>	<b>389 302,51</b>

#### **RESUTAT CUMULÉ**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	A+C=	177 083,43	G+I=	224 670,73
Section d'investissement	B+D=	218 342,65	H+J=	164 631,78
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>A+B+C+D</b>	<b>395 426,08</b>	<b>G+H+I+J=</b>	<b>389 302,51</b>

Le Président de séance soumet les comptes administratifs de la commune au vote du Conseil:

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les comptes administratifs de la commune à l'unanimité: 10 voix "pour"

### **5 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT - DELIBERATION**

M. Delpech communique au Conseil les données du compte de gestion de l'Assainissement:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaires totales (a)	44 384,18	70 430,36	114 814,54
Titres de recettes émis (b)	5 453,04	23 743,70	29 196,74
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recette nettes (d=b-c)	5 453,04	23 743,70	29 196,74
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales (c)		70 430,36	114 814,54
Mandats émis (f)	44 384,18	6 794,99	11 471,28
Annulation de mandats (g)	4 676,29	0,00	0,00
Dépenses nettes (h=f-g)	0,00	6 794,99	11 471,54
	4 676,29		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	776,75	16 948,71	17 725,46
(h-d) Déficit			

Le Président de séance soumet le compte de gestion de l'Assainissement au vote du Conseil:  
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le compte de gestion de l'Assainissement à  
l'unanimité:  
10 voix "pour"

M. Delpech poursuit en donnant au Conseil lecture des Comptes Administratifs de l'Assainissement:

#### **EXÉCUTION DU BUDGET**

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section d'exploitation	A	6 794,99	G	23 743,70	G-A= + 16 949,71
Section d'investissement	B	4 676,29	H	5 453,04	H-B= + 776,75

## REPORT DE L'EXERCICE N-1

Report en section d'exploitation (002)	C		I	32 988,36
Report en section d'investissement (001)	D	1 879,09	J	

<b>TOTAL (RÉALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>P = A+B+C+D =</b>	<b>13</b>	<b>Q = G + H + I + J =</b>	<b>62</b>	<b>Q - P =</b>	<b>+ 48 834,73</b>
	350,37		185,10			

## RESULTAT CUMULE

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	A+C=	6 794,99	G+I=	56 732,06	+ 49 937,07
Section d'investissement	B+D=	6 555,38	H+J=	5 453,04	- 1 102,34
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>A+B+C+D=</b>	<b>13 350,37</b>	<b>G+H+I+J=</b>	<b>62 185,10</b>	<b>+ 48 834,73</b>

Le Président de séance soumet les comptes administratifs de l'Assainissement au vote du Conseil:

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les comptes administratifs de l'Assainissement à l'unanimité: 10 voix "pour"

## **6 - OCCUPATION DU GITE COMMUNAL**

Mme le Maire revient en séance et présente une demande de différentes associations marcihacoises qui désirent entreposer du matériel dans l'ancien gîte communal. Ces associations demandent également l'autorisation d'utiliser ce local comme vestiaire lors des différents spectacles qu'elles organiseront dans l'enceinte de l'abbaye.

Après échange de vues, et sur demande de MM. Vayssié et Conseil, le Conseil municipal est favorable aux demandes des associations. L'adduction d'eau sera coupée et les associations devront fournir une attestation d'assurance afin de dégager la commune de toutes responsabilités en cas d'accidents matériels ou corporels.

## **7 - PRET DE LA CANTINE PENDANT L'ETE - DEMANDE**

Mme le Maire fait part de la demande de M. le Curé, d'utiliser la cuisine de la cantine de l'école, cet été, comme l'été dernier, pour permettre de restaurer les bénévoles qui travailleront à l'entretien de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette demande à la condition que les utilisateurs payent les combustibles.

## **8 - DEVIS DE RENOVATION DU CUIR DES CLOCHES**

Mme le Maire rapporte au Conseil le constat fait par la société chargée de l'entretien annuel des cloches de l'église. Il apparaît que les cuirs de maintien des battants sont en très mauvais état.

L'entreprise Cessac a établi un devis de réparation d'un montant de 480€ HT.

Le Conseil accepte de porter le montant de ce devis au chapitre budgétaire du petit entretien.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs conseillers font part de plaintes concernant la présence d'une caravane à demeure sur la route de Compostelle. Le Conseil ne peut se prononcer, ce sujet dépendant des pouvoirs de police du Maire et/ou de la Gendarmerie. Mme le Maire fait remarquer qu'elle s'en est déjà occupé et que "l'affaire" suit son cours.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 45.